# Résumé Exécutif



Rapport trimestriel sur la situation des droits de l'homme au Burundi du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2018



Des corps retrouvés et jamais identifiés: une des marques de l'impunité au Burundi

Février 2019

# Contexte socio politique: ethnicisation et refus de dialoque

Le rapport sur la situation des droits de l'homme, présenté par la commission d'enquête des Nations unies sur le Burundi, en septembre 2018, a amené les autorités burundaises à réagir non seulement en termes de démentis et condamnation du « rapport biaisé » de l'ONU mais aussi en ouvrant un autre nouveau chapitre de répression des crimes du passé au Burundi.

C'est dans ce cadre qu'il faut placer la réouverture du dossier de l'assassinat du Président Melchior Ndadaye et ses proches collaborateurs, assassiné le 21 octobre 1993 par un groupe de militaires dans une tentative de coup d'Etat. Lors de la commémoration du 25ème anniversaire de cet événement en octobre dernier, c'est d'abord le parti Frodebu de Ndadaye, devenu proche du pouvoir après sa sortie de la plateforme de l'opposition CNARED¹ le 19 octobre 2018, qui est monté au créneau pour exiger la poursuite en justice des personnes impliquées dans cette affaire. Le même discours a été repris par le parti au pouvoir CNDD-FDD.

Dans la foulée, le Parquet général a annoncé la réouverture du dossier et l'arrestation de quatre officiers retraités. Également, une liste de dix-sept (17) noms figurant sur des mandats d'arrêt a été publiée sur laquelle se trouve celui de l'ancien Président de la République, Pierre Buyoya. Ce dernier a été qualifié par le CNDD-FDD de « chef de file des torpilleurs de la démocratie » qui a accusé l'Union Africaine et les Nations Unies de lui offrir une tribune « honteuse² ».

Cependant, le Ministère Public est resté silencieux sur les massacres des Tutsi dans différentes provinces du pays qui ont suivi l'assassinat du président Ndadaye et dont les auteurs ne sont pas toujours inquiétés par la Justice. Et pourtant, une commission d'enquête des Nations Unies avait qualifié ces massacres « d'actes de génocide » perpétrés par des membres du Frodebu pour « venger » le président assassiné.

Un autre dossier qui refait surface est celui du prince Louis Rwagasore, héros de l'indépendance, assassiné par ses opposants le 13 octobre 1961 Cela a été annoncé dans un communiqué rendu public le 13 octobre dernier lors de la commémoration de la mort du prince Rwagasore. À cette occasion, le Porte-Parole du Gouvernement a qualifié la Belgique de « véritable commanditaire » de l'assassinat du prince et l'a accusé de ne pas avoir « encore rendu de comptes » dans cette affaire. Le gouvernement a également annoncé vouloir mettre sur pied « une commission technique » pour enquêter sur cet assassinat<sup>3</sup>.

En conséquence, la loi sur la Commission Vérité et Réconciliation (CVR), dont les nouveaux membres sont proches du CNDD-FDD<sup>4</sup>, a été revue en vue d'étendre sa compétence

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Conseil National pour la Restauration de l'Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation au Burundi, de la Constitution de 2005 et l'État de droit.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>http://www.arib.info/index.php?option=com\_content&task=view&id=18747

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> http://www.rfi.fr/afrique/20181015-burundi-accuse-belgique-assassinat-rwagasore-figure-independance

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Les nouveaux commissaires ont prêté serment le 3 décembre 2018

temporelle (**ratione temporis**) passant du 1<sup>er</sup> juillet 1962, le jour de l'indépendance du pays, au 26 février 1885, date de la tenue de la conférence de Berlin.<sup>5</sup>

Ces initiatives, tardives et sélectives de réouverture de dossiers « coloniaux » et d'autres pris en charge par la CVR dans le cadre de l'Accord d'Arusha, concourent à la stratégie du pouvoir de « Diviser pour régner » à travers la manipulation des crimes du passé et l'incitation à la haine ethnique.

Concernant le dialogue inter burundais, le quatrième trimestre 2018 a été marqué par la confirmation du refus gouvernemental de participer au cinquième round des pourparlers d'Arusha, convoqué par le facilitateur Benjamin Mkapa pour la fin du mois d'octobre 2018, et annoncé comme devant être le dernier. Après avoir demandé et obtenu le report de la date initialement prévue, le gouvernement burundais s'est désisté, après une valse de propos contradictoires. La position finale du Gouvernement est que ces négociations étaient sans objet, dès lors que le dialogue interne avait été clôturé et ses conclusions coulées dans la nouvelle constitution. Selon le gouvernement, le seul agenda valable devait donc être la préparation des élections de 2020.

Pendant que le gouvernement refuse le dialogue, clamant que la paix est totale, des attaques armées, certes d'une portée limitée, ont été perpétrées, au mois de septembre et d'octobre respectivement au poste frontière de Gatumba et à Nyamitanga, en province de Cibitoke<sup>6</sup>. Ces attaques montrent que sans dialogue, la violence risque de s'imposer comme étant la seule option de changement politique. Suite à ces attaques, le Burundi, a officieusement envoyé des éléments de l'armée burundaise pour traquer les rebelles basés en RD Congo, et selon plusieurs sources, les affrontements entre les deux groupes auraient fait des dizaines de victimes<sup>7</sup>.

Par ailleurs, la tension ne cesse de croître entre le Burundi et le Rwanda, depuis que des assaillants armés, supposés être soutenus par le Burundi, ont perpétré des attaques dans le sud du Rwanda, dont les dernières remontent au mois de décembre 2018<sup>8</sup>. Cette situation a provoqué une guerre de mots entre les deux pays et ses impacts affectent même le fonctionnement de la Communauté Est Africaine.

Sur le plan interne, le gouvernement burundais a pris une décision fortement controversée de suspendre les ONGs internationales, pendant trois mois, conditionnant leur nouvel agrément à la présentation de quatre documents. Il s'agit d'une convention de coopération avec le ministère des Affaires étrangères, d'un protocole d'exécution du plan opérationnel de chaque ONG et du plan national de développement et d'un acte d'engagement auprès du ministère des Finances sur le respect de la réglementation financière. Et enfin, d'un plan de correction

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> La conférence de Berlin, qui s'est tenue de novembre 1884 à février 1885, fut organisée par le chancelier Bismarck afin d'établir les règles qui devaient présider à la colonisation de l'Afrique.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> L'attaque de Gatumba s'est produite le 15 septembre 2018 alors que celle de Nyamitanga, en commune Buganda, a eu lieu le 20 octobre 2018.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> https://theburundian.com/2018/11/04/beaucoup-de-morts-dans-des-combats-a-uvira-en-rdc/

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> http://www.arib.info/index.php?option=com\_content&task=view&id=18919

progressive des déséquilibres ethniques au sein du personnel de ces organisations, qui court sur trois ans de respect des équilibres ethniques dans le recrutement du personnel national<sup>9</sup>.

Sur le plan socioéconomique, la situation a été marquée par la pénurie du carburant avec des conséquences sur tous les autres produits et affectant considérablement le pouvoir d'achat des citoyens, également mis à mal par des contributions forcées, intempestives, pour les élections de 2020, et imposées à toutes les couches sociales, y compris les élèves.

C'est dans ce contexte que les tendances de violations des droits de l'homme sont demeurées identiques à celles des trimestres précédents, marqués par des assassinats, des disparitions forcées, des viols et des arrestations arbitraires. En tout, 59 assassinats, 75 arrestations arbitraires, 12 cas de torture, 5 disparitions forcées et 3 cas de viols ont été répertoriés. Dans la majorité des cas, ces différents crimes sont imputables à des agents de la police, du service de renseignement et à des éléments de la milice imbonerakure. Dans une moindre mesure, des agents de l'administration locale et du parti au pouvoir ont eu leur part de responsabilité dans les violations des droits de l'homme, en particulier les arrestations arbitraires.

### *Recommandations*

#### Au Gouvernement du Burundi:

- 1. Cesser les tergiversations et accepter un dialogue inclusif avec tous les protagonistes au conflit burundais, sans conditions et préalables.
- 2. Arrêter de ponctionner la population à travers des contributions forcées pour les élections de 2020, en particulier à l'égard des personnes vulnérables et des élèves.
- 3. Annuler tous les mandats d'arrêt émis à l'égard d'opposants politiques, des acteurs de la société civile et des journalistes en exil
- 4. Renoncer à la répression sélective des crimes du passé (dossier assassinat du Président Melchior Ndadaye suivi par le massacre des Tutsi) en attendant que des mécanismes judiciaires équitables et rassurants pour toutes les victimes soient mis en place.
- 5. Annuler la décision prise à l'égard des ONGs notamment celle relative aux équilibres ethniques et permettre aux ONGs qui étaient en ordre au Burundi de poursuivre leurs interventions.
- 6. Coopérer pleinement avec les mécanismes de protection des droits de l'homme à l'échelle nationale, régionale et internationale, pour la mise en œuvre des résolutions du Conseil des droits de l'homme et collaborer avec la Cour Pénale Internationale (CPI).

## A la Communauté de l'Afrique de l'Est :

1. Tirer les leçons des échecs d'organisation du dialogue inter burundais en tant que Parrain de l'Accord de paix d'Arusha et du dialogue inter-burundais, et associer

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> https://reliefweb.int/report/burundi/burundi-la-suspension-des-ong-va-d-sorganiser-le-fonctionnement-deservices

- d'autres partenaires multilatéraux pour un dialogue inclusif efficace entre tous les protagonistes burundais en vue de revenir sur les principes fondamentaux de l'Accord pour la paix et la réconciliation signé à Arusha signé en 2000 et la constitution de 2005.
- 2. Prendre les mesures appropriées, y compris le recours à un embargo, pour que le pouvoir burundais accepte une négociation inclusive sans préalables, car l'entêtement de Pierre Nkurunziza constitue une menace pour la paix non seulement au Burundi mais aussi dans la région, et comporte des risques pour la stabilité de la Communauté Est Africaine (CEA).

#### A la Communauté Internationale :

- Prendre les mesures économiques, politiques et diplomatiques qui s'imposent pour amener le gouvernement burundais à respecter ses engagements internationaux, et s'engager de façon concrète et vérifiable pour le retour de l'État de droit et à l'accord d'Arusha.
- 2. Appuyer le travail de la Cour Pénale Internationale pour mener à bien les enquêtes commencées sur le Burundi en vue de poursuivre sans tarder les auteurs de graves crimes commis depuis le déclenchement de la crise au Burundi en 2015.
- 3. Prendre des mesures appropriées pour engager les autorités burundaises à collaborer pleinement avec les mécanismes des Nations Unies et la CPI.
- 4. Exiger du gouvernement burundais d'annuler les conditionnalités imposées aux ONGs, en particulier concernant les équilibres ethniques.